

Organisme de formation enregistré sous le numéro 76311018931 et certifié Qualiopi pour la catégorie « Actions de formation »

Fiche descriptive de formation PSC1

Intitulé de la formation : Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)
(formation inscrite au registre spécifique des certifications professionnelles)

Date et horaires : Mardi 30 janvier 2024 : 9h-12h30 / 13h30-17h

Durée : 7 heures

Lieu : La Maison des Sports, 190 rue Isatis 31670 LABÈGE

Tarif : 70 € pour les associations non employeuses.

250 € pour les associations employeuses (cette action est financée par les fonds conventionnels de la branche du sport. La totalité des coûts pédagogiques peut être prise en charge par l'AFDAS).

Restauration : Petit déjeuner et repas pris en charge par le CDOS 31 (sauf pour les volontaires en service civique inscrits au tarif sans repas).

Objectifs pédagogiques : La formation doit permettre aux participants de :

- **Repérer une situation d'urgence** et connaître les caractéristiques des principaux accidents (savoir) ;
- **Assurer la prise en charge** d'une personne victime d'un accident en réalisant les gestes de secours adaptés (savoir-faire) ;
- **Contacter les secours d'urgence** et préserver la sécurité de la victime et des témoins en attendant l'arrivée des secours (savoir-être).

Objectifs de la formation : À l'issue de la formation, les participants seront en capacité d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

- Protéger la victime et les témoins ;
- Empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours ;
- Alerter les secours d'urgence adaptés.

Organisme de formation enregistré sous le numéro 76311018931 et certifié Qualiopi pour la catégorie « Actions de formation »

Public concerné et prérequis¹ : Cette formation s'adresse à toute personne qui souhaite devenir, en tant que citoyen, acteur de sécurité civile. Il s'agit d'une formation destinée au grand public. Le nombre de stagiaires est limité à 10.

Prérequis : être âgé au minimum de 10 ans (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs + carte d'identité à ramener le jour de la formation).

Programme :

- 8h30 : Accueil du formateur et des stagiaires + petit déjeuner ;
- 9h : Tour de table : présentation des stagiaires et du formateur puis évaluation des compétences des stagiaires par leur retour d'expérience ;
- 9h30 : Apprentissage et mise en pratique des compétences 1 à 6 (listées ci-dessous) ;
- 12h : Cas concrets d'évaluation
- 12h15 : Pause du midi : Une pause d'une heure est prévue pour le repas du midi, le repas du midi n'est pas fourni par le CDOS 31 ;
- 13h15 : Apprentissage et mise en pratique des compétences 7 à 11 (listées ci-dessous) + évaluation des compétences ;
- 16h30 : Cas concrets d'évaluation ;
- 16h50 : Questionnaire de satisfaction + auto positionnement ;
- 17h00 environ : Fin de la formation.

La formation PSC1 doit permettre au stagiaire d'acquérir les compétences suivantes :

- Compétence 1 - La Protection
- Compétence 2 - L'alerte des populations
- Compétence 3 - L'alerte
- Compétence 4 - L'obstruction
- Compétence 5 - L'hémorragie
- Compétence 6 - Perte de connaissance
- Compétence 7 - L'arrêt cardiaque
- Compétence 8 - Le malaise
- Compétence 9 - Les plaies
- Compétence 10 - Les brûlures
- Compétence 11 - Les traumatisme

¹ Les prérequis sont les préalables nécessaires ou indispensables pour bénéficier d'une prestation déterminée. L'absence de prérequis doit être mentionnée.

Organisme de formation enregistré sous le numéro 76311018931 et certifié Qualiopi pour la catégorie « Actions de formation »

Modalités d'inscription et délais d'accès : L'inscription se fait en ligne sur le site du CDOS 31 à la page formation <https://cdos31.org/formations/> ou directement via la plateforme hello asso : <https://www.helloasso.com/associations/cdos-31>.

Il est également possible de s'inscrire en appelant le CDOS 31 au 05 62 24 19 02 ou au 06 13 82 04 53.

L'inscription doit se faire au plus tard une semaine avant le début de la formation.

Contacts : Pour toute information complémentaire veuillez-vous rendre sur le site internet du CDOS 31 (<https://cdos31.org>) ou vous adresser au responsable de l'organisme de formation par téléphone au 06 13 82 04 53 ou par mail à l'adresse nils.duteilh@cdos31.org

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation :

- Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre :

La formation est réalisée en présentiel. Le formateur mobilise différentes méthodes pédagogiques, pratiques et théoriques, pour permettre au stagiaire d'acquérir les compétences visées.

La pédagogie utilisée par le formateur est adaptée au niveau des stagiaires.

Les méthodes « magistrales »² et « démonstratives »³ sont privilégiées pour l'apprentissage des stagiaires débutants.

Dans tous les cas, les méthodes « maïeutiques »⁴ et « expérientielles »⁵ sont utilisées pour répondre aux exigences d'application pratique des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Les moyens matériels mis à disposition du formateur par l'organisme de formation sont :

- Une grande salle pour réaliser les cours théoriques et les exercices pratiques ;
- Un écran géant pour la projection de contenus ;
- Un tableau ou paperboard.

Le matériel nécessaire sera mis à disposition.

² La méthode magistrale correspond à la transmission des connaissances par le formateur au stagiaire sous la forme d'un exposé.

³ La méthode démonstrative correspond à la présentation d'une opération par le formateur en montrant chacune des étapes de réalisation au stagiaire. Ce dernier apprend en reproduisant les mêmes gestes que le formateur.

⁴ La méthode maïeutique correspond à un questionnement du formateur qui va amener le stagiaire à construire lui-même ses propres connaissances en établissant des liens entre les différents éléments.

⁵ La méthode expérientielle repose sur le fait qu'un stagiaire ne peut acquérir des connaissances que s'il agit et se trompe. Il s'agit d'un apprentissage en conditions réelles.

Organisme de formation enregistré sous le numéro 76311018931 et certifié Qualiopi pour la catégorie « Actions de formation »

- Modalités d'évaluation :

La formation comporte :

- Des évaluations formatives tout au long de la formation pour maîtriser les techniques enseignées (reproduction des gestes) ;
- Une évaluation certificative sur un cas concret en fin de formation (mise en situation).

Les évaluations porteront sur les 11 compétences listées ci-dessus. Les critères de réussite sont : assister à la totalité de la formation et valider au moins un cas concret.

Auto positionnement des stagiaires par rapport à l'atteinte des objectifs à l'entrée et à la sortie de la formation + Enquête de satisfaction.

- Sanction de la formation :

La réalisation de la formation est sanctionnée par la délivrance d'un **certificat de compétence de « citoyen de sécurité civile »**.

Ce certificat atteste de l'aptitude à prévenir les risques et à réaliser les gestes élémentaires de secours aux personnes en situation de détresse physique.

Ce certificat est délivré aux personnes qui ont **participé à toutes les phases de la formation**, fait réaliser ou réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique et **participé une fois au moins**, comme sauveteur, **à une activité d'application** (cas concret, exercice de simulation).

Modalités d'accueil :

- Horaires d'ouverture :

La Maison des Sport est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

- Accessibilité :

La Maison des Sports est accessible en métro (ligne B, terminus Ramonville) puis bus (N°79), descendre à l'arrêt Rostand.

Elle est également accessible en voiture, direction Labège sortie n°19.

Elle est également accessible en train (TER C3), descendre à l'arrêt Labège-Innopole.

L'entrée se fait par la porte principale située à l'avant du bâtiment.

Organisme de formation enregistré sous le numéro 76311018931 et certifié Qualiopi pour la catégorie « Actions de formation »

Un répertoire numérisé est enregistré sur une borne devant la porte d'entrée. Il faut sonner au « CDOS 31 » et le personnel viendra vous ouvrir et vous accueillir.

La formation a lieu au rez-de-chaussée dans la « salle de conférence ».

- **Restauration :**

Une salle de restauration, équipée d'un four et d'un micro-onde, est mise à disposition des stagiaires et formateurs.

Plusieurs restaurants sont également accessibles rapidement depuis la Maison des Sports.

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : Pour plus de renseignements, contactez la référente handicap :

Clara COMBES : Téléphone : 06 67 88 67 71 / Mail : clara.combes@cdos31.org

- **Accessibilité :**

La Maison des Sports est accessible aux personnes en situation de handicap.

Un ascenseur est accessible en entrant par la porte située sur la gauche de la Maison des Sports pour faciliter la mobilité des personnes en situation de handicap. Veuillez contacter le personnel référent pour lui indiquer votre heure d'arrivée afin qu'il soit présent pour vous ouvrir la porte.

Les sanitaires respectent les normes en vigueur d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

- **Modalités pédagogiques :**

Veuillez contacter le personnel référent pour lui indiquer le type de handicap dont vous êtes porteur (sensoriel (visuel, auditif), moteur...) afin de permettre au formateur d'adapter la formation et d'aménager le parcours.

Indicateurs de résultats : 14 formations sur ce sujet en 2022 – 114 stagiaires formés

- Nombre de stagiaires en moyenne : 7
- Taux de satisfaction des stagiaires : 90%
- Taux d'abandon : 0%
- Taux d'obtention du certificat : 100%

Organisme de formation enregistré sous le numéro 76311018931 et certifié Qualiopi pour la catégorie « Actions de formation »

Effectif : 6 à 10 personnes.

Le CDOS 31 se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant.

Équivalences : Conformément à l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » :

- Les titulaires de “ **l'attestation de formation aux premiers secours** ” sont considérés comme titulaires, par équivalence, de l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1".
- Les titulaires de “ **l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 ou de niveau 2** ” définies par l'arrêté du 30 décembre 2014 modifié relatif à l'attestation de formation et soins d'urgence sont considérés comme titulaires, par équivalence, à l'unité d'enseignement “ prévention et secours civiques de niveau 1 ”.